

# ASSURANCE-EMPLOI

## Quel revenu dois-je déclarer ?

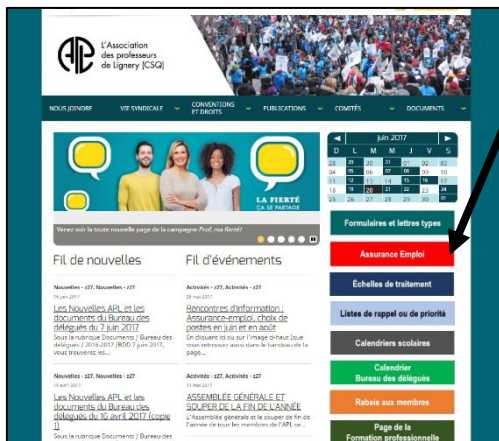
Pour les enseignantes et les enseignants qui ont un contrat temps partiel, il faut faire un calcul pour savoir quel revenu déclarer à l'assurance-emploi.



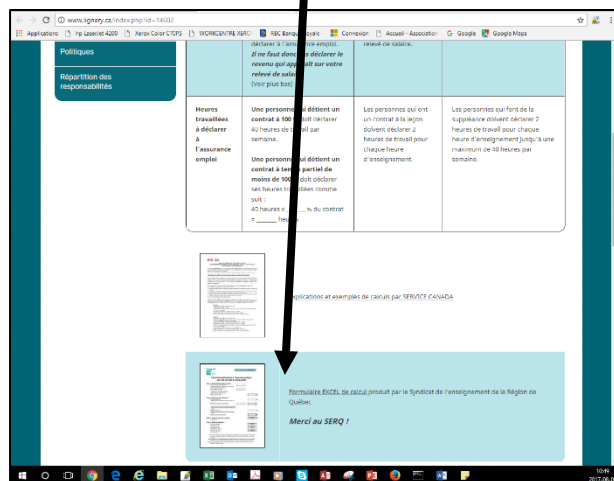
**(Il ne faut pas donc déclarer le revenu qui apparaît sur votre relevé de salaire)**

Les explications du calcul et des exemples sont sur le site APL à [www.lignery.ca](http://www.lignery.ca)

et cliquer sur le bouton rouge Assurance-Emploi de la page d'accueil



Vous pouvez aussi vous simplifier la vie en utilisant le formulaire Excel mis à votre disposition sur cette même page.



**POUR AFFICHER**